

**Question avec demande de réponse écrite E-001570/2019
à la Commission**
Article 130 du règlement
Nadine Morano (PPE)

Objet: Traçabilité des produits biologiques

La Cour des comptes européenne vient de rendre un rapport sur le contrôle de l'agriculture biologique. Elle souligne que la vente de produits issus de l'agriculture biologique a crû de 69 % en 7 ans pour représenter 34,3 milliards d'euros en 2017. En 2018, l'Union européenne a importé des denrées biologiques de plus de 100 pays différents. La Cour met en avant les difficultés rencontrées pour contrôler et assurer la traçabilité des produits biologiques qui, en raison de leur prix plus élevé que les produits traditionnels, sont également propices à la fraude.

Dans ce contexte:

- Comment la Commission européenne compte-t-elle agir pour renforcer la traçabilité des produits biologiques, en particulier de ceux issus de pays tiers, et pour mieux lutter contre la fraude?